

Un livret présentant la démarche à suivre, deux pré-conventions et un état de frais vous ont été distribués lors de l'inscription. **Ces documents sont à rapporter le jour de la rentrée.**

La tenue professionnelle :

Une journée par semaine, le mardi, l'ensemble des élèves du lycée, toutes classes confondues doivent se présenter en « tenue professionnelle ».

Les élèves doivent donc venir au lycée, habillés en tenue professionnelle tous les mardis.

Il est certain que cette tenue ne doit pas entraîner de frais importants pour les familles.

Pour les élèves inscrits dans la branche commerciale (EPC, MRC, Accueil et CVA/B), une tenue et une paire de chaussures adaptées à leur métier (vente en boutique, agence immobilière, concession automobile, etc.) est nécessaire.

Les élèves doivent simplement porter, des chaussures propres, une chemise ou un haut sobre et habillé coordonné avec le pantalon ou la jupe choisie. Les joggings, les vêtements sales, déchirés, trop courts ou trop échancrés sont donc à proscrire. Les professeurs donneront des indications pour conseiller les élèves, et les fonds sociaux sont à la disposition des familles pour un premier achat.

Le Proviseur,



M. CYPRIEN.